



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 20h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 14

Nbre de présents : 14

Nbre de votants : 14

Date de la convocation

12/02/2025

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFE, Romain NUEL.

Était absent/excuse :

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. Crèche : rétrocession des équipements à la MCL
2. CDG 86 : participation financière obligatoire pour la mutuelle santé au 01/01/2026
3. Ecole : TAP 2025/26
4. Mare communale
5. Multirandonnée des Vals de Gartempe du 07/08 au 10/08/25
6. Convention avec la Fausse Compagnie
7. Points divers

Madame le Maire donne la parole au conseil des jeunes de Coussay les Bois.

Ils informent que des idées de noms pour les bâtiments publics/parcs ont été trouvées pour certains.

La bibliothèque : Forêt des livres ou Au petit plaisir de lire,

Parc de la crèche : Parc de Clamart ou Parc des premiers pas,

Petite salle communale : rechercher le nom de la troupe de théâtre.

Et en cours de réflexion pour les autres sites de la commune

Ils informent qu'ils tiendront un stand lors du vide-grenier du 23/03/2025.

Début de séance à 20h30

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal 21/01/25 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1 : Rétrocession des équipements de la crèche à la MCL

Madame le Maire propose de rétrocéder les biens d'équipement de la crèche à la MCL, en déduisant l'aide de 80% de la CAF perçue par la commune sur ce projet.

Après déduction de la subvention, la MCL devrait la somme de 20 917,57€ à la commune.

Après discussion, le Conseil valide cette rétrocession des équipements de la crèche à la MCL.

Point 2 : CDG : participation obligatoire de la mutuelle santé

Madame le Maire fait part de la réunion avec le CDG qui a eu lieu le 13/02/2025 concernant la participation obligatoire de la collectivité pour la mutuelle santé des agents à compter du 01/01/2026.

Actuellement la commune participe à hauteur de 10€ par agent pour les mutuelles labellisées.

Le CDG a décidé d'engager la procédure pour proposer aux collectivités une offre performante et adaptée en matière de mutuelle de santé pour le 01/01/2026.

Pour cela, il va lancer une consultation pour sélectionner un organisme d'assurance permettant de nous proposer un contrat collectif à adhésion facultative.

Le conseil Municipal est d'accord de mandater le CDG pour la mise en œuvre de la participation financière obligatoire de la mutuelle santé aux agents.

Point 3 : Ecole : TAP 2025/26

Madame le Maire informe que l'aide de l'Etat pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) va être supprimée à partir de la rentrée scolaire 2025/26.

L'aide est de 50€/enfant.

L'aide de la CAF est maintenue.

Après un tour de table, il est proposé de rencontrer Isabelle NASSERON référente des TAP afin de voir les différents scénarios possibles pour les maintenir.

Point 4 : Mare communale

Madame le Maire informe suite à une réunion de la commission écologique de Grand Châtellerault, il est possible d'obtenir des aides pour le projet de la mare communale ainsi que sur la plantation de haies.

Dans le projet de la mare communale, il serait bien d'y associer l'école.

Point 5 : Multirandonnée des Vals de Gartempe

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré M. POIRIER, Président de l'association Tourisme en Vals de Gartempe afin d'accueillir la multirandonnée du 7 au 10/08/2025 à Coussay les Bois.

Le camp de base se ferait au niveau du stade.

Une réunion de préparation est prévue prochainement.

Point 6 : Convention avec la Fausse compagnie

Madame le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Point 5 : Points divers

- **Eglise Notre Dame**

Madame le Maire signale que les cloches de l'église ne sonnent plus. Le technicien de la société GOUGEON est venu sur place et a transmis le devis de réparation pour un montant de 7 071,60€.

Après un tour de table, il est proposé de faire les réparations après les travaux de l'église.

- **Subvention exceptionnelle pour Mayotte**

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour éventuellement apporter une aide exceptionnelle pour l'urgence à Mayotte.

Après un tour de table, le conseil ne souhaite pas donner suite.

- **Cadeau pour les futurs mariages**

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour des idées de cadeau à remettre à la cérémonie de mariage.

Après un tour de table, il est proposé d'offrir un panier de produits locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 20h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 14

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 14

Date de la convocation

17/01/2024

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER
Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth
BORDAGE, Jean-François HESLOT, Séverine ESNAULT, Romain NUEIL.

Était absente/excusee :

Isabelle AUZANNEAU (pouvoir à Elisabeth MICHEL), Morgan RAIFFE (pouvoir
à Romain NUEIL), Yves LE MEUR (pouvoir à Gilles SAUVION)

Secrétaire de séance : M. Romain NUEIL

Ordre du jour :

1. Demandes de subventions DETR-DSIL 2025
2. Autorisation de souscription à la Fondation du Patrimoine
3. CAPC : validation du rapport de la CLECT du 18/12/2024
4. Transport scolaire : participation de la commune de Leigné les Bois
5. Points divers

Début de séance à 20h

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal 17/12/2024 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1 : Demandes de subventions DETR et DSIL 2025

Madame le Maire propose de déposer trois dossiers auprès de l'Etat pour solliciter de la DETR et de la DSIL 2025.

- Restauration de l'église Notre-Dame,
- Rénovation énergétique de l'école primaire,
- Réfection de la toiture de l'église st Martin,

Après discussion, le Conseil donne tout pouvoir à Madame le Maire pour déposer ces trois dossiers auprès de la Sous-Préfecture.

Point 2 : Autorisation de souscription à la Fondation du Patrimoine

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil municipal l'autorisation de souscription à la Fondation du Patrimoine pour les travaux de l'église Notre Dame.

Après discussion, valide l'autorisation de souscription à la Fondation du Patrimoine pour l'église Notre Dame.

Point 3 : CAPC validation du rapport de la CLECT du 18/12/2024

- Validation du rapport de la CLECT du 18/12/2024

Le rapport de la CLECT du 18/12/24 a été envoyé à tous les conseillers.

Madame le Maire demande sa validation.

Après un tour de table, le Conseil municipal le valide.

Point 4 : Transport scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la participation communale versée au service transport scolaire du Grand Châtelleraut pour l'organisation des transports desservant les écoles

primaires de Coussay les Bois et Leigné les Bois regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), s'est élevée pour :

- 2022/2023 à 7 476,50€
- 2023/2024 à 7 476,50€

Il rappelle que le fonds de concours est payé intégralement par la commune de Coussay les Bois, à charge pour elle, de demander le remboursement (moitié du coût total) à la commune de Leigné les Bois, soit :

- 2022/2023 à hauteur de 3 738,25€
- 2023/2024 à hauteur de 3 738,25€

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la participation de Leigné les Bois pour le transport scolaire 2022/2023 et 2023/2024.

Point 5 : Points divers

- **Programmation de « Ici Pété 2025 » de la CAPC**

Madame le Maire informe que Mme Sandrine JOUBERT et Véronique DEFASNE ont assisté à la réunion bilan touristique 2024 et programmation 2025.

Elles proposent de se positionner sur les églises accueillantes pour cet été.

- **Visite du Commandant CROCHART**

Madame le Maire informe du rendez-vous avec le commandant CROCHARD, qui a fait un bilan 2023-2024 sur la commune (le document sera distribué à l'ensemble du conseil).

- **Voirie**

Madame le Maire informe que les travaux d'enrobés de la rue principale seront réalisés la semaine du 3 au 7 mars par l'entreprise EUROVIA. Une déviation sera mise en place le temps des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Elisabeth MICHEL



Le Secrétaire
Romain NUEIL

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Nueil', written over a horizontal line.